

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MULHOUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil d'Administration du 12 février 2026**

11 administrateurs présents (15 en exercice, 2 procurations, 2 absents)

DELIBERATION N° 2026-135

**INFORMATION AU CONSEIL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE
PRESIDENT ET LE VICE-PRESIDENT PAR DELEGATION (ADM/5.2.3/135)**

Afin de faciliter le fonctionnement de l'établissement public et d'accélérer le règlement des affaires, le Conseil d'Administration a délégué en date du 24 février 2022 une partie de ses attributions au président et au vice-président, en application des articles R123-21 et R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Cette délégation de pouvoirs est assortie de l'obligation de rendre compte au Conseil d'Administration des décisions prises par le Président ou le Vice-Président.

Les décisions suivantes ont été prises en application de ces dispositions :

Marchés publics et autres contrats de prestations :

- Renouvellement de la convention de prestations avec le Crédit Municipal visant à confier en qualité de sous-régie l'organisation et la délivrance en espèces des aides sociales facultatives aux ménages mulhousiens,
- Renouvellement de la convention d'hébergement d'urgence pour une durée d'1 an du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 avec le prestataire ResidHôtel Mulhouse Centre,
- Renouvellement de la convention d'hébergement d'urgence pour une durée d'1 an du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 avec le prestataire Hôtel de Bâle de Mulhouse.

Aide Sociale Facultative :

- 384 décisions individuelles, du 1^{er} au 31 décembre 2025 (détail en PJ et décisions individuelles consultables en séance, conformément au règlement intérieur du CCAS).
- 355 décisions individuelles, du 1^{er} janvier 2026 au 31 janvier 2026 (détail en PJ et décisions individuelles consultables en séance, conformément au règlement intérieur du CCAS).

Domiciliations :

- Du 1^{er} au 31 décembre 2025 (détail en PJ)
 - 70 domiciliations accordées (dont 44 premières demandes)
 - 0 refus
 - 12 radiations.
- Du 1^{er} janvier au 31 janvier 2026 (détail en PJ)
 - 70 domiciliations accordées (dont 46 premières demandes)
 - 1 refus
 - 59 radiations.

Le Conseil d'Administration a pris acte des décisions prises par délégation de pouvoir.

CERTIFIE CONFORME

Madame le Président,



Michèle LUTZ

Affaire suivie par :

Mohamed BOULGUID

Chef de service

☎ 06 13 37 25 04

✉ mohamed.boulguid@mulhouse-alsace.fr

Le 02 février 2026

Objet : décisions de la Commission d'allocation de secours

A. Période du 01.12.2025 au 31.12.2025

- ✓ Nombre de décisions individuelles : 384

B. Période du 01.12.2025 au 31.12.2025

1. Répartition :

- ✓ 384 décisions individuelles prises pour un total de 905 personnes
- ✓ 298 décisions favorables
- ✓ 86 refus

2. Bon alimentaires :

- ✓ 26 635 € de bons alimentaires délivrés

3. Typologie du public :

(Familles monoparentales, hommes isolés, femmes isolées, couple sans enfants, couple avec enfants)

Composition familiale	Nombre de foyers	Pourcentage
Personne isolée	168	43,75
Famille monoparentale	117	30,48
Couple avec enfants	60	15,62
Couple	39	10,15
Total	384	100

Affaire suivie par :

Mohamed BOULGUID

Chef de service

☎ 06 13 37 25 04

✉ mohamed.boulguid@mulhouse-alsace.fr

Le 02 février 2026

Objet : décisions de la Commission d'allocation de secours

A. Période du 01.01.2026 au 31.01.2026

- ✓ Nombre de décisions individuelles : 355

B. Période du 01.01.2026 au 31.01.2026

1. Répartition :

- ✓ 355 décisions individuelles prises pour un total de 833 personnes
- ✓ 279 décisions favorables
- ✓ 76 refus

2. Bon alimentaires :

- ✓ 24 445 € de bons alimentaires délivrés

3. Typologie du public :

(Familles monoparentales, hommes isolés, femmes isolées, couple sans enfants, couple avec enfants)

Composition familiale	Nombre de foyers	Pourcentage
Personne isolée	167	47,06
Famille monoparentale	117	32,95
Couple avec enfants	47	13,23
Couple	24	6,76
Total	355	100

POINT DE SITUATION DES DOMICILIATIONS
AU 31 DECEMBRE 2025
CCAS de Mulhouse
Service Solidarité Secours et Insertion

Cadre légal : loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

Définition : La procédure de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques ou sociaux. Une personne sans domicile stable est une personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et de consulter son courrier de façon confidentielle et constante.

OPERATEURS AGRÉES POUR LE TERRITOIRE MULHOUSIEN / TYPE DE PUBLIC :

- CeA - Plateforme RSA Sud : bénéficiaires du rSa non accompagnés ou accompagnés par la collectivité
- ALSA : bénéficiaires du rSa accompagnés par l'association
- CIAREM : bénéficiaires du rSa accompagnés par l'association
- SURSO : public de droit commun sans domicile fixe ou hébergé à l'hôtel via le SIAO et accompagné par l'association
- APPONA 68 : gens du voyage
- SPADA de l'Association ACCES : demandeurs d'asile primo arrivants

Début de période des statistiques

01/12/2025

Fin de période des statistiques

31/12/2025

Source : logiciel DOMIFA (logiciel créé par l'Etat utilisé par l'ensemble des opérateurs du Haut-Rhin)

Total des domiciliés actifs + leurs ayants-droit

1091

Nombre de domiciliés

749

Nombre d'ayants-droit

342

Nombre de domiciliés actifs par sexe

Femme

177

Homme

572

Nombre de domiciliés actifs + leurs ayants-droit par tranche d'âge

MINEURS

243

MAJEURS

848

Nombre de domiciliés actifs par tranche d'âge

MINEURS

0

MAJEURS

749

20-24 ans

110

25-29 ans

98

30-34 ans

116

35-39 ans

112

40-44 ans

89

45-49 ans

73

50-54 ans

60

55-59 ans

38

60-64 ans

22

65-69 ans

13

70-74 ans

7

75 ans ou plus

11

Nombre de domiciliés actifs par type de ménage

Couple avec enfant(s)	96
Couple sans enfant	19
Femme isolée avec enfant(s)	64
Femme isolée sans enfant	83
Homme isolé avec enfant(s)	23
Homme isolé sans enfant	453
Non renseigné	11

Situation résidentielle

Domicile mobile (ex: caravane)	33
Hébergement social (sans service courrier)	28
Hébergé chez un tiers	530
Hôtel	41
Sans abris / Squat	60
Autre	53
Non renseigné	4

Cause de l'instabilité de logement

Errance	60
Expulsion	1
Hébergé, mais ne peut justifier d'une adresse	594
Personnes itinérantes	16
Rupture familiale et/ou conjugale	15
Sortie d'une structure d'hébergement	6
Violence familiale et/ou conjugale	13
Autre	39
Non renseigné	5

Motif principal de demande de domiciliation

Exercice des droits civils ou civiques	289
Accès aux prestations sociales	136
Autre	308
Non renseigné	16

2. ACTIVITÉ DU 01/12/2025 AU 31/12/2025

Nombre d'attestations d'élection de domicile délivrées

	70
	44
Dont renouvellements	26
Ayants-droits concernés	26

RADIATIONS

Répartition des radiations par motif

À la demande de la personne	2
Plus de lien avec la commune	1
La domiciliation est arrivée à échéance (1 an) et son renouvellement n'a pas été sollicité	0
Non-manifestation de la personne pendant plus de 3 mois consécutifs	7
Non-respect du règlement	0
Entrée dans un logement/hébergement stable	2
Autre	0

DEMANDES REFUSEES (y compris renouvellements)

Répartition par motif de refus

En dehors des critères du public domicilié	0
Absence de lien avec la commune	0
Nombre maximal domiciliations atteint	0
Autre	0

Répartition des orientations

Orientation vers CCAS	0
Orientation vers Organisme agréé	0
Orientation vers CIAS	0
Autre orientation	0

3. TOTAL DES INTERACTIONS DU 01/12/2025 AU 31/12/2025

Appel téléphonique	147
Colis enregistré	0
Colis remis	0
Courrier enregistré	948
Courrier remis	751
Avis de passage enregistré	35
Avis de passage remis	33
Passage enregistré (passage avec remise ou non du courriers)	746
Connexion au portail usager	0

POINT DE SITUATION DES DOMICILIATIONS
AU 31 JANVIER 2026
CCAS de Mulhouse
Service Solidarité Secours et Insertion

Cadre légal : loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

Définition : La procédure de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques ou sociaux. Une personne sans domicile stable est une personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et de consulter son courrier de façon confidentielle et constante.

OPERATEURS AGRÉES POUR LE TERRITOIRE MULHOUSIEN / TYPE DE PUBLIC :

- CeA - Plateforme RSA Sud : bénéficiaires du rSa non accompagnés ou accompagnés par la collectivité
- ALSA : bénéficiaires du rSa accompagnés par l'association
- CIAREM : bénéficiaires du rSa accompagnés par l'association
- SURSO : public de droit commun sans domicile fixe ou hébergé à l'hôtel via le SIAO et accompagné par l'association
- APPONA 68 : gens du voyage
- SPADA de l'Association ACCES : demandeurs d'asile primo arrivants

Début de période des statistiques

01/01/2026

Fin de période des statistiques

31/01/2026

Source : logiciel DOMIFA (logiciel crée par l'Etat utilisé par l'ensemble des opérateurs du Haut-Rhin)

Total des domiciliés actifs + leurs ayants-droit

1066

Nombre de domiciliés

737

Nombre d'ayants-droit

329

Nombre de domiciliés actifs par sexe

Femme

175

Homme

562

Nombre de domiciliés actifs + leurs ayants-droit par tranche d'âge

MINEURS

230

MAJEURS

836

Nombre de domiciliés actifs par tranche d'âge

MINEURS

0

MAJEURS

737

20-24 ans

106

25-29 ans

101

30-34 ans

110

35-39 ans

108

40-44 ans

92

45-49 ans

75

50-54 ans

54

55-59 ans

38

60-64 ans

23

65-69 ans

14

70-74 ans

6

75 ans ou plus

10

Nombre de domiciliés actifs par type de ménage

Couple avec enfant(s)	91
Couple sans enfant	21
Femme isolée avec enfant(s)	62
Femme isolée sans enfant	81
Homme isolé avec enfant(s)	25
Homme isolé sans enfant	446
Non renseigné	11

Situation résidentielle

Domicile mobile (ex: caravane)	35
Hébergement social (sans service courrier)	29
Hébergé chez un tiers	526
Hôtel	38
Sans abris / Squat	56
Autre	48
Non renseigné	5

Cause de l'instabilité de logement

Errance	58
Expulsion	1
Hébergé, mais ne peut justifier d'une adresse	585
Personnes itinérantes	18
Rupture familiale et/ou conjugale	15
Sortie d'une structure d'hébergement	6
Violence familiale et/ou conjugale	11
Autre	39
Non renseigné	4

Motif principal de demande de domiciliation

Exercice des droits civils ou civiques	287
Accès aux prestations sociales	132
Autre	305
Non renseigné	13

2. ACTIVITÉ DU 01/01/2026 AU 31/01/2026

Nombre d'attestations d'élection de domicile délivrées 70

Dont premières demandes conclues par une attestation d'élection de domicile	46
Dont renouvellements	24
Ayants-droits concernés	18

RADIATIONS 59

Répartition des radiations par motif

À la demande de la personne	9
Plus de lien avec la commune	0
La domiciliation est arrivée à échéance (1 an) et son renouvellement n'a pas été sollicité	1
Non-manifestation de la personne pendant plus de 3 mois consécutifs	41
Non-respect du règlement	5
Entrée dans un logement/hébergement stable	3
Autre	0

DEMANDES REFUSEES (y compris renouvellements) 1

Répartition par motif de refus

En dehors des critères du public domicilié	1
Absence de lien avec la commune	0
Nombre maximal domiciliations atteint	0
Autre	0

Répartition des orientations

Orientation vers CCAS	0
Orientation vers Organisme agréé	0
Orientation vers CIAS	0
Autre orientation	1

3. TOTAL DES INTERACTIONS DU 01/01/2026 AU 31/01/2026

Appel téléphonique	142
Colis enregistré	1
Colis remis	1
Courrier enregistré	980
Courrier remis	790
Avis de passage enregistré	48
Avis de passage remis	38
Passage enregistré (passage avec remise ou non du courriers)	830
Connexion au portail usager	0